

**FORMULAIRE DEMANDE DE DEBLOCAGE FOPRODEX :**

Version 07/2016

*Participations aux foires et salons à l'étranger***Identification de l'entreprise**

Nom de l'entreprise / Raison sociale : Code en douane : Matricule fiscal :

Siège social :

Téléphone : Télécopie : Site Web :

Nom et prénom du responsable du dossier Foprodex à contacter :

Fonction : GSM : Email :

Numéro RIB : Numéro Décision :

Pièces justificatives exigées

- 1- Copie de la décision
- 2- Formulaire « **Demande de déblocage FOPRODEX : Participations aux foires et salons à l'étranger** ».
- 3- Formulaire « **Rapport de mission confidentiel : Participations aux foires et salons à l'étranger** ».
Pour les participations collectives, les cachets des entreprises participantes devraient être apposés sur le rapport de mission avec la mention lu et approuvé.
- 4- Facture et billet électronique de transport (aérien ou maritime) détaillé comportant les différents coûts et portant le cachet humide de l'agence (en dinars tunisiens).
- 5- Justificatifs de paiement du billet électronique : Facture + extrait de compte au nom de la société portant Le cachet humide de la banque.
- 6- Première page du passeport avec les boarding-pass originaux justifiant l'entrée et sortie du pays visité.
- 7- Déclaration CNSS trimestrielle des salaires des participants (à la date de la mission).
- 8- Contrat de représentation pour les entreprises qui ont participé via un organisateur tunisien ; les justificatifs de paiement et copie inscription au catalogue du salon.
- 9- Factures originales de location et de l'aménagement du stand indiquant le nombre de m² avec justificatifs des virements effectués.
- 10- Justificatifs expédition d'échantillons (facture imputée par la douane, déclaration douanière, carnet ATA, facture de transport ou facture camion pour les artisans) avec les virements effectués.

NB : Tout paiement doit être justifié par la présentation d'une facture (originale ou copie conforme) accompagnée des pièces ci-après :

- **Pour les paiements par carte de crédit : extrait de compte au nom de la société portant le cachet humide de la banque.**
- **Pour les paiements par chèque : copie du chèque avec un extrait de compte au nom de la société portant le cachet humide de la banque.**

- Pour les paiements par virement bancaire : avis de débit bancaire / swift avec un extrait de compte au nom de la société portant le cachet humide de la banque.

NB : les paiements en espèces (cash) ne sont pas remboursables.

NB : Les formulaires indiqués en gras sont téléchargeables du site web du CEPEX : suivre le chemin ci-après : www.tunisiaexport.tn – Appui à l’export – Foprodex – Procédures à suivre.

NB : Les formulaires remplis à la main et ne comportant pas les données demandées ne seront pas acceptés.

L’entreprise veut obtenir : la subvention **uniquement** la subvention **et** le prêt

- En cas de renonciation au prêt, un bonus de 5 points est accordé au taux de la subvention.

Très important:

- Il est obligatoire de déposer le dossier du déblocage de la subvention avant le délai mentionné dans la décision, aux services du FOPRODEX. ☎71.234.200 poste 1417 ou 1436
- Le centre de Promotion des Exportations se réserve le droit d’exiger tout autre document jugé utile pour le déblocage de la subvention.
- En cas de dépôt de dossiers incomplets, si le complément demandé n’est pas fourni dans les délais indiqués dans la notification transmise à votre société, le calcul de la subvention sera fait sur la base des pièces validées existantes uniquement ; le cas échéant, la demande sera considérée non conforme et classée.

Réservé à l’entreprise

Fait le :

Cachet et signature: